



PROCES VERBAL DE LA REUNION TELEPHONIQUE DU BUREAU FEDERAL 11 AVRIL 2007

Présents : MM. Bernard LAPASSET, Alain DOUCET, René HOURQUET, Jean Claude BAQUE, Jean DUNYACH, Gilbert CHEVRIER, Jacques LAURANS, Guy PIERA, Christian DULLIN, Guy MOLVEAU, Claude DOURTHE, Daniel FALQUE, Bernard GODET, Jo MASO, Jean Louis BARTHES, Jean Luc DRUAIS, Jean Claude SKRELA.

Excusés : MM. Pierre CAMOU, Lydie BONNET, Michel PALMIE, Serge BLANCO.

Assiste : Olivier KERAUDREN.

* * *
* * *
*

Le Président ouvre la séance à 13 heures.

I – Communications du Président :

1 – Récompenses :

Au nom du Bureau Fédéral, le Président LAPASSET adresse ses félicitations à Jean Claude BAQUE, qui a été élevé au grade de Chevalier dans l'ordre de la Légion d'Honneur.

2 - Coupes d'Europe :

Le Président LAPASSET rappelle aux membres du Bureau Fédéral les demandes présentées par le Comité Directeur de la LNR comme conditionnant la participation des clubs français à la Coupe d'Europe pour 2007/2008 :

- Garanties concernant la participation des clubs anglais en Coupe d'Europe pendant une durée de 5 ans,
- Participation paritaire des représentants des clubs au sein des organes de l'ERC,
- Partage au sein des nations concernées, des droits de votes détenus entre la fédération et l'organisation représentant les clubs,
- Détention par les organisations représentant les clubs professionnels, d'une partie des actions leur permettant de détenir une minorité de blocage sur les votes prévus à l'annexe 3.

Suite aux démarches engagées directement par le Président LAPASSET, la RFU a accepté :

- De confirmer la participation des clubs anglais aux Coupes d'Europe ainsi qu'une politique de développement des structures de clubs pour une durée de 5 ans.
- Représentation de chaque nation par deux directeurs dont un nommé par l'organisation représentant les clubs du pays concerné.
- D'accorder 100% de ses droits de vote aux clubs anglais pour les questions commerciales tout en conservant la totalité de ses droits sur les questions relatives à la gouvernance de la société.

Concernant la participation des clubs anglais à l'actionnariat de la société ERC Ltd, compte tenu de l'organisation particulière des institutions du Rugby Anglais (PRL et la RFU sont deux personnes morales distinctes), la RFU estime à ce jour qu'il convient d'attendre la renégociation prochaine de ses accords avec les clubs anglais afin d'envisager d'accéder à cette demande.

Considérant ce dernier élément et afin de satisfaire en totalité les demandes des clubs, le Président LAPASSET a proposé devant le Comité Directeur de la LNR, d'accorder à la LNR, dans le cadre d'un contrat de location, 15.66% des actions de la société ERC Ltd (sur le total de 16.66% détenus par la FFR). Cette proposition permettait ainsi aux clubs de pouvoir exercer la minorité de blocage souhaitée jusqu'à la renégociation des accords entre la RFU et les clubs anglais.

Il estime que cette proposition aurait en outre permis aux clubs de démontrer aux autres fédérations leur capacité à participer de manière active et positive à la gestion de la société ERC Ltd.

Il regrette par conséquent le refus exprimé par le Comité Directeur de la LNR et sa décision de non participation des clubs professionnels français à la Coupe d'Europe 2007/2008, qui est extrêmement préjudiciable à l'image de notre jeu, du Rugby Français, à la Coupe d'Europe et au Rugby Européen dans son ensemble.

Suite à la décision de la LNR, les clubs professionnels anglais ont également décidé qu'ils ne participeraient pas à cette compétition. Ils ont indiqué qu'ils sont prêts à y participer sous réserve de la participation des clubs professionnels français.

Les sociétés Heineken, Canal Plus et France Télévision ont demandé à la FFR d'intervenir pour préserver leurs intérêts. Les risques de contentieux apparaissent extrêmement importants.

Suite à l'interrogation de Guy MOLVEAU, le Président LAPASSET confirme qu'il n'a pas eu la possibilité à ce jour d'exprimer ses propositions devant l'ensemble des clubs professionnels mais uniquement devant le Comité Directeur de la LNR.

René HOURQUET rappelle que dans le cadre de la délibération de l'Assemblée Générale d'Arcachon, 2 millions d'euros devaient être versés à la LNR au titre des sommes reçues par la FFR de l'ERC pour la participation des clubs professionnels français aux compétitions européennes.

Le montant dû à la LNR en cas de non participation des clubs français à la Coupe d'Europe, sera donc de 10 Millions d'Euros.

II – Appel à concurrence « Equipementier Fédéral » :

Guy PIERA présente l'état de ce dossier.

Trois dossiers de candidatures ont été déposés dans les formes et délais prévus par l'avis de mise en concurrence au titre des sociétés suivantes :

- Nike,
- Puma,
- Le Coq Sportif,

La Société ADIDAS a officiellement indiqué qu'elle ne souhaitait pas être candidate.

La Société Gilbert a présenté une candidature en dehors des délais fixés.

Sur proposition de René HOURQUET et G. PIERA, le Bureau Fédéral décide que la Commission d'analyse des propositions présentées sera composée comme suit :

MM. René HOURQUET, Jean DUNYACH, Guy PIERA, Félix HADDAD, Lionel LAFFITTE, Paul DE KEERLE, et Olivier KERAUDREN

La Commission sera en outre assistée dans ses travaux par Maître Delphine VERHEYDEN.

III - MARKETING :

Guy PIERA indique qu'il est nécessaire de régulariser au plus vite et de manière définitive, avec la Fédération Galloise, les conditions d'organisation de la rencontre amicale prévue entre la France et le Pays de Galles à CARDIFF dans le cadre de la préparation à la Coupe du Monde.

Il souligne notamment que l'heure prévue pour cette rencontre vient d'être changée unilatéralement par la WRU et ne donne pas satisfaction par rapport aux contraintes TV.

La FFR reste par ailleurs en attente de la formalisation d'un protocole financier lui permettant notamment de commercialiser les droits TV de cette rencontre sur le territoire français.

Guy PIERA indique enfin que la Société AIRFRANCE serait disposée à mettre à la disposition de la FFR un avion pour permettre le déplacement de la délégation française à CARDIFF. Pour cela, elle est également en attente de confirmation concernant les dates et horaires de ce déplacement.

René HOURQUET confirme qu'il s'agit d'un point très important, notamment dans le cadre de la préparation budgétaire actuellement en cours.

III – SIGNATURE DE CONVENTIONS

Jean Claude BAQUE informe le Bureau Fédéral de la signature par la FFR d'une convention avec la FFSU d'une part et avec l'UNSA d'autre part.

La convention conclue avec la FFSU prévoit notamment la mise en place d'une équipe féminine universitaire. Cette convention contient également un dispositif particulier relatif à l'accompagnement de la Coupe de la Monde.

Celle conclue avec l'UNSA (Apprentissage) comprend également une partie relative à l'attribution de places pour la Coupe du Monde.

Concernant « France Rugby Cité », JC BAQUE a été destinataire d'un projet de convention transmis par cette association. Le Bureau Fédéral est informé qu'un film a été récemment diffusé sur Canal Plus présentant le travail mené par cette association.

IV – Détachement de personnels :

Le Ministère de l'Education Nationale a souhaité revoir la situation d'Alain DOUCET et d'Antoine AUDI, actuellement mis à la disposition de la FFR par leur administration d'origine. Depuis le 1^{er} mars 2007, ces deux postes feront désormais l'objet d'un détachement au bénéfice de la FFR, la rémunération des intéressés étant alors sera assurée par celle-ci.

Cependant, le Ministère de l'Education Nationale a accepté de rembourser pendant une période limitée, le montant des rémunérations qui seront versées par la FFR à ces deux personnes dans la limite de leur traitement de fonctionnaire.

Le Bureau Fédéral approuve ce dispositif.

Le détachement est accordé pour une durée de trois ans.

Dans le cadre de ce dispositif, un contrat à durée indéterminée sera conclu avec Antoine AUDI.

D'un point de vue budgétaire, le dispositif n'entraînera aucune incidence financière jusqu'au 31 décembre 2007.

Suite à une interrogation de Bernard GODET, il est rappelé que dans le cadre du détachement, le fonctionnaire concerné continue à bénéficier de l'avancement et des droits liés à sa qualité.

V – Coupe du Monde de Rugby

Le Président LAPASSET informe le Bureau Fédéral qu'il incombera à la FFR d'assurer une représentation officielle à l'occasion des différentes rencontres de la Coupe du Monde.

Le 25 avril 2007 au matin sera organisé une réunion d'échange et d'information au siège du GIP entre les cadres du GIP et les membres du Bureau Fédéral.

VI – Compétitions de jeunes :

1 – Compétition ESPOIRS 2007/2008 :

La LNR est favorable à la forme de compétition ESPOIRS proposée par la FFR pour la saison 2007/2008. Elle propose cependant que le nombre de joueurs de plus de 23 ans autorisés à participer à cette compétition dans les équipes des poules régionales, soit limité à 6 au lieu de 4 initialement proposés. Par ailleurs, 2 joueurs pourront être âgés de moins de 25 ans en première ligne.

Le Bureau Fédéral accepte d'apporter ces dispositions proposées par la LNR.

Le dispositif définitif relatif à la compétition espoirs tel que résultant de la décision du Bureau Fédéral de ce jour, sera soumis à la validation du prochain Comité Directeur.

2 - Compétitions Juniors :

Ce sujet sera évoqué lors d'une prochaine réunion du Collège des présidents et sera examiné lors du Prochain Comité Directeur.

Le Bureau Fédéral est informé qu'une modification des catégories d'âge des compétitions de jeunes sera présentée lors du prochain conseil de l'IRB.

Jean Claude BAQUE précise que les changements éventuellement introduits n'auront d'incidences que concernant les compétitions internationales.

3 - Réglementation relative aux centres de formation :

Le Bureau Fédéral approuve les modifications proposées dans les différents textes relatifs aux centres de formation figurant en annexe.

Après information du Comité Directeur de la FFR, la convention type de formation sera transmise par la FFR au Ministère des Sports pour approbation et publication.

VII – AFFAIRES INTERNATIONALES :

1 - Calendrier du Tournoi des Six Nations 2007 :

Jacques LAURANS informe le Bureau Fédéral des dates retenues pour la prochaine édition du Tournoi des Six Nations.

2 – Tournée de novembre 2008 :

Il est probable que l'Equipe de France sera opposée lors de cette tournée à deux équipes du Tiers 2. Il pourrait dès lors être envisagé de prévoir une 4^{ème} rencontre par un aménagement du calendrier.

VIII – Commission des agents :

1 – Procédures disciplinaires en cours :

Le Bureau Fédéral décide d'organiser deux réunions dédiées aux auditions des agents à l'encontre desquels une procédure disciplinaire a été engagée suite à l'examen de leurs dossiers par la Commission des Agents de la FFR.

Les agents concernés seront convoqués et auditionnés les 15 mai et 24 mai 2007.

2 – Demandes de licences d'agents sportifs :

a – Demandes de renouvellement de licences :

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par la Commission des Agents de la FFR, le Bureau Fédéral décide de renouveler la licence d'agent sportif aux personnes physiques et morales figurant sur la liste jointe en annexe.

b - Demandes d'équivalences déposées par des ressortissants de l'Union Européenne :

Après avis de la Commission des Agents, le Bureau Fédéral décide de rejeter les demandes de licences déposées dans le cadre de l'article 19 du décret du 29 avril 2002 par les personnes suivantes :

- TOM FOWLER et Nick TAYLOR, représentant AMI
- Charles MONTIFIELD représentant World in MOTION.

IX – QUESTIONS DIVERSES

1 – Affiliations, changements de noms :

Le Bureau Fédéral approuve les demandes d'affiliation et la demande de changement de nom présentés (document joint).

2 – Comité Départemental du Haut Rhin

René HOURQUET informe le Bureau Fédéral qu'il vient d'être porté à la connaissance de la FFR que le Comité Départemental du Haut Rhin doit actuellement faire face à un passif important.

Le Bureau Fédéral décide d'engager un Audit de la situation financière du Comité départemental et de désigner Messieurs G. MORAUX et Paul de KEERLE pour réaliser cet audit sur place.

Une réflexion devra être engagée concernant le contrôle de la gestion des comités départementaux par les Comités Territoriaux.

3 - Coupe de la Fédération :

Les demi-finales de cette compétition seront organisées sur terrains neutres.

Gilbert CHEVRIER informe le Bureau Fédéral que le tournoi féminin de rugby à 7 organisé au CNR a été gagné par la sélection Sud-est.

* * *
* *
*

L'ordre du jour étant épuisé, le Président LAPASSET clôt la séance à 14 heures 20.